

PRESENTATION

D'une clause d'humilité –
« I was the legatee and not the founder of the New Haven School »¹

Pour une lecture dumézilienne de l'œuvre de W. Michael Reisman

Le « Law in the books », comme Roscoe Pound l'avait rappelé, charrie son lot d'ambiguïtés.² C'est à quoi l'on pense lorsque, feuilletant le recueil des cours de la Yale Law School, on voit présenté l'internationaliste de renommée mondiale W. Michael Reisman, auteur de plus de centaines d'articles et d'une trentaine de livres, comme *Myres McDougal Professor of International Law at the Yale Law School*. D'un tel titre, que déduire en effet sinon une ligne de dérivation simple et univoque d'abord entre les professeurs W. Michael Reisman et Myres S. McDougal, dont celui-là poursuivrait l'œuvre normative de celui-ci en droit international, et ensuite entre McDougal – le fondateur de la New Haven School of International Law – et le creuset du réalisme américain à l'état pur que fut la Yale Law School des années 1930 ? Cette représentation de l'esprit n'est certes pas fautive : elle indique la dette intellectuelle de Michael Reisman à l'égard de McDougal. Elle témoigne aussi de son intérêt pour le droit international qu'il continue d'enseigner et de pratiquer comme arbitre, de la dimension réaliste de sa théorie sur le droit international, de son attachement à New Haven comme lieu de travail et école de pensée... *Last but not the least*, elle confirme ses propos tenus l'an passé lors d'un colloque à son œuvre dédié : « I was the legatee and not the founder of the New Haven School. »³

¹ Intervention de W. Michael Reisman lors du colloque "Realistic Idealism in International Law. In Honor of Professor W. Michael Reisman", Yale Law School, 24 avril 2009.

² Roscoe Pound, *Law in the Books and Law in Action*, 44 *Am. L. Rev.* 12 (1910).

³ En première approche, V. Proceedings of the 79th Annual Meeting, "McDougal's Jurisprudence : Utility, Influence, Controversy", 779 *Am. Soc'y Int'l L Proc.* 266 (1985). Sur McDougal, qu'on nous permette renvoyer à J. Cantegreil « Les âges de New Haven. Situation et devenir de la New Haven School of International Law », *Arch. Phil. Droit* 51 (2008), p. 297.

PRESENTATION

Cette représentation masque pourtant la richesse de la réappropriation actuelle du legs macdougaliens par Michael Reisman à laquelle les pages suivantes voudraient introduire. Elles recourront pour cela, s'il est permis de filer la métaphore poudienne du « Law in action », à la *pratique* de l'œuvre de W. M. Reisman.

Au risque de l'hétérodoxie, cette analyse sera effectuée par le biais du concept de « trifonctionnalité » forgé par Georges Dumézil aux alentours de 1938.⁴ Vestige d'une organisation sociale disparue, dont la division de la société indienne en castes constitua le durcissement tardif, l'idéologie trifonctionnelle veut, comme l'on sait, que les sociétés ne se perpétuent que par la collaboration harmonieuse de trois fonctions hiérarchisées : sacerdotale, guerrière et productrice.⁵ Georges Dumézil a magistralement montré qu'elle devint consciente chez les Indo-Européens qui lui donnèrent une expression théorique, avant de l'appliquer à tous les aspects de leur vie sociale et de leur pensée religieuse.⁶ Il semble en aller de la perpétuation de la pensée de McDougall comme de la représentation de la perpétuation de ces sociétés antiques. Sans douter que la réutilisation de ce concept en des pages dédiées à la *New Haven School of International Law* surprenne un peu, encore que Dumézil ne soit pas inconnu aux Etats-Unis depuis que Mircea Eliade l'avait invité à Chicago au début des années 1970, on voudrait pourtant convaincre que ces trois fonctions livrent une lumière inédite sur la

⁴ Pour une présentation générale, V. « L'Héritage indo-européen à Rome » et la leçon inaugurale au Collège de France du 1^{er} décembre 1949 reprod. in G. Dumézil, *Mythe de Dieux-indo-européens* (Paris : Flammarion, 1992), p. 14 ss. Ce concept à éclairci de nombreuses « filiations », à commencer par celle résultant de l'union des compagnons de Romulus avec les filles et sœurs des Sabins, dont Dumézil à montré qu'il mettait en scène deux races d'essence mythique figurant, l'une, la première et la deuxième fonctions, et l'autre la troisième. L'enlèvement des Sabines figurant donc sur un mode mythique, et non historique, le thème scandinave des deux races divines, Ases et Vanes, qui finissent par se réconcilier et s'unir par mariage.

⁵ V. les analyses de Mitra et Varuna, Indra, les Açvin dans le premier cas ; la triade précapitoline formée de Jupiter, Mars, Quirinus dans le second ; celle d'Odin, Thor, Freyr dans le troisième. D'autres caractéristiques existent tels que l'existence d'une déesse multivalente, comme le « trio des Macha », dont chacune recouvre un des trois aspects ; les guerres de fondation ; les rituels de l'Aurore... Sur la triade précapitoline (romaine), V. *l'Essai sur la conception indo-européenne de la société et sur les origines de Rome*, 1941.V. e.g. *Mythe et Épopée (L'Idéologie des trois fonctions dans les épopées des peuples indo-européens 1968; Types épiques indo-européens : un héros, un sorcier, un roi*, 1971 ; et *Histoires romaines*, 1973).

⁶ Pour une brève synthèse sur les Indo-européens, V. *Georges Dumézil, Entretiens avec Didier Eribon* (Paris : Gallimard, 1987), p. 111 ss. Sur la méthode employée, V. de G. Dumézil, « Remarques sur l'interprétation trifonctionnelle des mariages indo-européens », in *Mariage indo-européens*, (Paris : Payot, 1979), p. 77 ss. Ainsi que la très utile introduction à la quatrième partie du recueil rassemblé par Hervé Coutau-Bégarie, Georges Dumézil, *Mythe de Dieux-indo-européens*, *Op. cit.*, p. 229 ss.

fidélité, la richesse et la singularité de l'apport de la réflexion doctrinale de Michael Reisman à cette doctrine. Et que de ce nouvel éclairage naîtra, on l'espère, une meilleure compréhension de sa situation et de son avenir.

I. DEFENDRE – DE LA FONCTION GUERRIERE

Les textes ici présentés rappellent combien, avant tout, l'œuvre de l'internationaliste Reisman a protégé tel un guerrier la méthode et les résultats de la *New Haven School of International Law* (NHSIL). Il aura contribué à son élaboration, l'aura défendue contre ses critiques, avant d'en protéger le déploiement par-delà les disparitions de Lasswell puis de McDougal en 1998. Sur la longue durée, cette défense recoupe les deux sens de la fonction guerrière dégagés par Dumézil : le volume des écrits de Michael Reisman indique sa puissance ; son attention aux détails dit son intelligence si souvent représentée dans les mythes Indo-Européen par le maniement raffiné d'armes perfectionnées. Mais le plus important est encore que cette défense ne se soit pas limitée à protéger les résultats de la NHSIL mais se déploie aussi selon sa structure duale propre : d'abord une théorie générale du droit dédiée à la réfutation réaliste et normative du positivisme formaliste (1); puis une application de cette théorie au droit international (2).

(1) En tant que théorie générale du droit, les travaux de Michael Reisman ont fidèlement maintenu les deux principes fondateurs de la *New Haven School of International Law* – l'un critique (son post-réalisme, a), l'autre prospectif (son normativisme, b). Partant, ils en ont assumé la conclusion : la compréhension du droit comme processus [*process*] (c).

a. Les travaux de McDougal s'étaient inscrits dans la continuité du projet de la *New Haven School* des années 1930. Les doyens Hutchins et Clark, par les recrutements universitaires qu'ils avaient opérés,⁷ y avaient alors cristallisé des tendances réalistes hétérogènes d'une manière telle qu'ils avait

⁷ V. J. Schlegel, *American Legal Realism & Empirical Social Science* (Chapel Hill : Univ. of NCP, 1995), p. 81-146 (sur Ch. Clark, W. Douglas et U. Moore), et L. Kalman, *American Legal Realism at Yale 1927-1960* (Chapel Hill: UNC Press, 1986), p. 98-143 (not. sur les années 1927 et 1929). Sur le réalisme américain e.g., M. Horwitz, *The Transformation of American Law, 1870-1960* (New York: OUP, 1992); Ed. Purcell, *The Crisis of Democratic Theory* (Lexington: UP. of Kentucky, 1973); W. E. Rumble, *American Legal Realism* (Ithaca: Cornell UP, 1968), not. p. 239 ; R. Stevens, *Law School: Legal Education in America from 1850s to the 1980s* (Chapel Hill: UNC Press, 1986); W. Twining, *Karl Llewellyn and the Realist Movement* (London: Weidenfeld and Nicolson, 1973). V. les travaux originaux de J. Schlegel, « The Ten Thousand Dollar Question », 41 *Stanford L. Rev.* (Jan. 1989), p. 435-67 et « A Tasty Tidbit », 41 *Buffalo L. Rev.* (Fall 1993), p. 1045-70.